

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption tenue le 25 octobre 2023 au Centre municipal Viateur Labonté, sous la présidence de M. Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste à la séance, Chantal Tremblay, directrice générale, à titre de secrétaire.

Présence des conseillers et conseillères :

Marcel L'Italien : absent
Manon Dubé : absente
Nathalie Soucy : absente
Raynald Bérubé : présent
Germain Picard : présent
Myriam Morissette : absente

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par Chantal Tremblay, directrice générale, afin qu'une session extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil mercredi le 25 octobre 2023 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation par les membres du Conseil municipal de l'avis de convocation;
3. Ouverture d'un prêt temporaire – autorisation de signataires – subvention TECQ (2019-2024)
4. Droit aux exploitations carrière et sablières - travaux de voirie
5. Demande d'augmentation de la marge de crédit à 200.000\$
6. Période de question;
7. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance et greffe. La séance devant débiter à 19h00, la directrice générale et greffière-trésorière constate l'absence de quorum à 20 hres et ajourne la séance extraordinaire du conseil du 25 octobre 2023 au lundi 30 octobre 2023 à la même heure, tous les membres du conseil ont été avisé par téléphone ou par courriel par la suite.

Simon-Yvan Caron, maire

Chantal Tremblay, directrice générale

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal de la reprise de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption devant avoir lieu le 25 octobre 2023 au Centre municipal Viateur Labonté, et ajournée le 30 octobre 2023 sous la présidence de M. Simon-Yvan Caron, maire.

Présence des conseillers et conseillères :

Marcel L'Italien : présent
Manon Dubé : présente
Nathalie Soucy : absente
Raynald Bérubé : présent
Germain Picard : présent
Myriam Morissette : présente

Assiste à la séance, Chantal Tremblay, directrice générale, à titre de secrétaire.

1. **Accueil** **Résolution #23-10-188**

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Germain Picard
Appuyé Marcel L'Italien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2. **CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q. c.C-27.1)

3. **OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATAIRES – SUBVENTION TECQ (2019-2024)** **Résolution #23-10-189**

CONSIDÉRANT l'article 1093 du Code municipal par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 866 483 \$ nous a été accordé dans le cadre du programme TECQ (2019-2024) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Dubé et résolu que le conseil de la Municipalité de La Rédemption autorise l'ouverture d'un prêt temporaire, pour un montant n'excédant pas 400 000 \$, auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli –Est de la Mitis.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à ce prêt temporaire.

4. **DROIT AUX EXPLOITATIONS CARRIÈRE ET SABLIERES - TRAVAUX DE VOIRIE**
Résolution #23-10-190

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de La Rédemption à une somme disponible de 56 233.37 \$ dans un fonds carrière et sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Germain Picard et appuyé de Marcel L'Italien d'entériner la décision de la directrice de transférer un montant de 50 000\$ le 17 octobre dernier, dans le fonds général, pour mettre disponible les sommes pour des travaux de voirie locale.

5. **DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT À 200.000\$**
Résolution #23-10-191

Considérant que la municipalité de la Rédemption possède une marge de crédit de 100 000\$

Considérant que cette marge de crédit n'est pas suffisamment élevée pour les besoins de la municipalité il serait préférable d'augmenté la marge de crédit à 200.000\$.

En conséquence, il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Germain Picard **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents de fermer la marge actuelle de 100 000 \$ et d'ouvrir une nouvelle marge de crédit de 200 000 \$.

D'autoriser le maire, Simon-Yvan Caron et la directrice générale, greffière-trésorière, Chantal Tremblay à signer pour et au nom de la municipalité lesdits documents à l'égard de la demande d'une marge de crédit au montant de 200.000\$

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Résolution #23-10-192

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h25.

Simon-Yvan Caron, maire

Chantal Tremblay, directrice générale

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire